



Sté des Eaux de la Métropole Nimoise
Territoire Nîmes Métropole
9 Avenue de la Méditerranée
30000 NIMES
France

Référence à rappeler : 20.800.215.014530.84 26014

- SAS HECTARE

Coupon à joindre à votre règlement de 2 288,04 €

Facture à l'ordre de Sté des Eaux de la Métropole Nimoise

FACTURE N° 20 S9012 26 - 52 sur DEVIS N° 20-218098

NIMES, le 20/01/2026

FACTURE



Référence à rappeler : 20.800.215.014530.84 26014

Imputation : 800 401 T1A29 QA16



Objet : BRANCHEMENT D'ASSAINISSEMENT

Travaux réalisés le 20/01/2026

Adresse des travaux : SAS HECTARE RUE DE NIMES 30129 REDESSAN France - 4 DUO



FACTURE N° 20 S9012 26 - 52 sur DEVIS N° 20-218098

Désignation	Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant H.T.	TVA
BRANCHEMENT D'ASSAINISSEMENT					
MISE EN SECURITÉ DU CHANTIER					
A.2.1.1 - Installation de feux de chantier Installation et mise en service de 1 à 4 feux sur un même chantier. Forfait pour le nombre total de feux (1 à 4)	forf	1,000	266,69	266,69	20,00
A.2.1.2 - Location de deux feux Location de deux feux sur 24 heures	j	3,500	60,94	213,29	20,00
Total H.T.				479,98	
CRÉATION DU BRANCHEMENT					
ASS-110 Construction d'un branchement neuf pour le compte d'un abonné	U	1,000	1 475,33	1 475,33	20,00
C.2.1.5 - Plus value pour terrassement à l'aspiratrice Plus value au prix N°	J	0,500	1 787,41	893,71	20,00
C.2.1.2 pour extraction de déblais, exécutée à l'aspiratrice, dans terrain de toute nature pour pose de canalisations ou d'ouvrages divers dans les mêmes conditions qu'à ce prix. NOTA : L'emploi de cet engin mécanique devra expressément avoir reçu l'accord du Maître d'Oeuvre ou de son représentant pour donner lieu à l'utilisation de ce prix.	ml	41,000	99,53	4 080,73	20,00
C.6.1.8 - Plus-value pour surlongueur de branchement en PVC Plus value aux prix 'branchements' de confection de branchement, par mètre supplémentaire, dans les mêmes conditions pour les branchements excédant la longueur forfaitaire de 1ml, quelle que soit la section. Plus-value pour surlongueur de branchement en PVC	M2	12,000	43,58	522,96	20,00
C.2.2.4 - Blindage toutes natures (boisage, palplanches non battues, plaques) Blindage de parois de fouille (mise en place, déplacements et enlèvement) réalisé au moyen de boisage, de palplanches non battues ou de plaques de reprise d'efforts maintenus par des étrésoillons. Ce type de blindage sera généralement utilisé pour les raccordements. Il sera compté la surface réelle en contact avec le sol, augmentée de 0,30m (trente centimètres) hors sol, pour les plinthes.				6 972,73	
Total H.T.					
REFECTION DE CHAUSSEE					
A.4.1.1 - Découpage Découpe franche et géométrique des bords de chaussée ou de trottoir à la disqueuse ou, de préférence, à la scie à sol avec arrosage.	ml	88,000	3,86	339,68	20,00
A.4.1.4 - Décroûtage d'enrobés existants non amiantés Décroûtage et évacuation d'enrobés existants quel que soit le mode de réalisation (manuel, au godet, pointe...) et la situation (exigüe ou non). Ce prix s'applique dans les cas où il est nécessaire d'étendre les réfections au delà des emprises de tranchées (et des surlargeurs de 20 cm prévues de chaque côté de celles-ci lors des réfections)	M2	37,000	7,72	285,64	20,00
A.4.4.5 - Fourniture et mise en œuvre de grave ciment Fourniture et mise en œuvre de grave ciment. Densité compacté : 2,15 minimum. Y compris la préparation du support avant mise en œuvre (décaissement, évacuation des excédents, réglage, compactage), le transport et la mise en œuvre.	m3	7,000	51,07	357,49	20,00

Désignation	Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant H.T.	TVA
A.4.4.1 - Réfection chaussée en enrobés à chaud BBSG Réfection de chaussée en enrobés à chaud: Ce prix inclut : - la mise en forme de la chaussée avant réfection (réglage, compactage, nivellement), - tri, évacuation des déblais et transport obligatoire en décharge agréée, - imprégnation des bords de tranchée à l'émulsion de bitume, - compactage des formes à revêtir au cylindre vibrant, couche d'accrochage, - revêtement de chaussée comprenant la fourniture, le transport et la mise en place d'enrobés à chaud, granularité de 6/10 ou de 2/10, à raison de 150 kg/m2 environ. Densité compacté : 2,4 minimum.	M2	37,000	25,31	936,47	20,00
<u>Total H.T.</u>				<u>1 919,28</u>	
SUPPRESSION DU BRANCHEMENT EXISTANT C.6.5 - Obturation et inertage d'une conduite Ce prix comprend : - les terrassements pour recherche et dégagement de la conduite aux deux extrémités, - les découpes du tuyau pour bouchonnages en béton, - la création d'évents pour remplissage avec béton liquide, - la fourniture et mise en œuvre de béton liquide par les événements, - le remplaiement et la réfection.	m3	1,000	158,88	158,88	20,00
<u>Total H.T.</u>				<u>158,88</u>	
Montant H.T.				<u>158,88</u>	
				9 530,87	

Désignation TVA	Montant H.T.	Taux	Montant TVA	Montant TTC
TVA à 20% acquittée sur les débits	9 530,87	20,00	1 906,17	11 437,04

Montant TTC	11 437,04 €
Acompte versé	9 149,00 €
Reste à payer	2 288,04 €

Règlement à effectuer avant le 19/02/2026, sans escompte

Nous vous remercions de bien vouloir envoyer votre règlement :

- Soit par virement sur le compte dont les coordonnées (RIB / IBAN) sont situées au niveau du pied de page de la facture - Merci de bien vouloir noter en commentaires du virement la "référence à rappeler" et l'avis de virement correspondant
- Soit par chèque à l'adresse indiquée en haut à gauche de ce document.

Il ne sera pas appliqué d'escompte. Tout retard de paiement fera courir de plein droit des pénalités calculées sur la base des sommes non réglées, avec un minimum de 15 euros, au taux de 3 fois le taux d'intérêt légal pour les personnes physiques ; au taux d'intérêt appliqué par la BCE majoré de 10% pour toute entreprise ou établissement ; et au taux d'intérêt appliqué par la BCE majoré de 8% pour les personnes publiques.

En outre, toute personne morale débitrice doit également s'acquitter d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros.

Bon pour accord Jérôme

P / Sté des Eaux de la Métropole Nîmoise

30 AVR. 2026



COORDONNEES BANCAIRES

Madame, Monsieur,

Suite à votre demande, veuillez trouver ci-joint le RIB de notre société afin de vous permettre le règlement de vos factures par virement bancaire.

Pour améliorer le traitement de votre virement, nous vous demandons d'indiquer pour chaque opération les références client mentionnées sur votre facture.

Toutefois s'il s'agit d'un paiement groupé de plusieurs factures, veuillez avoir l'amabilité de nous fournir le détail des références concernées et des montants à affecter à l'adresse suivante :

medencaissement@payboost.com

Cordialement.

			
SOCIETE GENERALE			
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE			
TITULAIRE DU COMPTE			
SOCIETE DES EAUX DE LA METROPOLE NIMOISE			
RUE DU GREZET			
30230 RODILHAN			
DOMICILIATION : PARIS ETOILE ENTR (03175)			
Banque	Guichet	N° de compte	Clé RIB
30003	03175	00020443054	09
Identification Internationale (IBAN)			
IBAN FR76 3000 3031 7500 0204 4305 409			
Identification internationale de la Banque (BIC)			
SOGEFRPP			

www.eaudenimesmetropole.fr